



LA GESTION DES RELATIONS AVEC LES SOURCES (exigences 12.3)

Objectif

Ce document vise à définir clairement dans les lignes directrices la gestion des relations avec les sources afin de protéger l'indépendance des journalistes de Gbêkê FM conforment à l'exigence 12.3 (JTI).

I. Principes directeurs

1) Indépendance éditoriale

Les journalistes de Gbêkê FM doivent maintenir une stricte indépendance éditoriale vis-à-vis de toutes les sources, qu'elles soient politiques, économiques ou sociale.

2) Transparence

Les journalistes doivent être transparent sur leurs relations avec les sources et éviter tout conflit d'intérêt potentiel.

3) Vérification des faits

Toutes les informations fournies par les sources doivent être vérifiées de manière rigoureuse avant d'être diffusées.

4) Protection des sources

Les journalistes doivent protéger l'identité des sources qui demandent l'anonymat pour des raisons légitimes.

II. Lignes directrices spécifiques

1) Identification des sources

Les journalistes doivent clairement identifier leurs sources dans leurs reportages, sauf si la confidentialité est nécessaire pour protéger la source.





2) Diversité des sources

Les journalistes doivent s'efforcer d'obtenir des informations auprès de sources diverses et fiables pour garantir un reportage équilibré et objectif.

3) Recoupement des informations

Avant de publier une information, les journalistes doivent recouper les données provenant de différentes sources pour garantir leur exactitude.

4) Refus des cadeaux et faveurs

Les journalistes doivent refuser les cadeaux, les faveurs ou tout autre avantage susceptible d'influencer leur indépendance ou leur objectivité.

5) Protection des données sensibles

Les journalistes doivent traiter les informations sensibles avec le plus grand soin et respecter la vie privée des individus concernés.

NB: Responsabilités

Il incombe à chaque journaliste de Gbêkê FM de respecter ces lignes directrices et de veiller a ce que ses relations avec les sources soient conformes aux principes énoncés dans ce document. Tout manquement à ces principes pourrait entrainer des mesures disciplinaires.